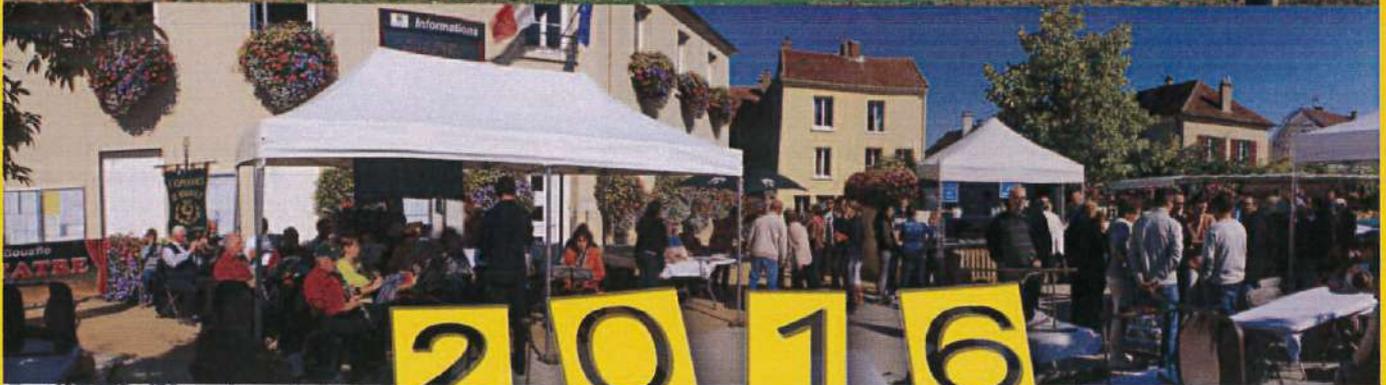
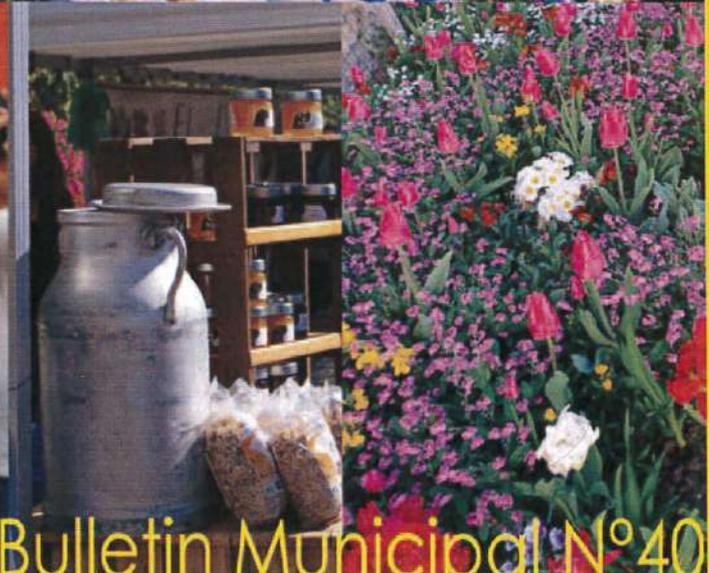


BOUAFLE



2016





Sarl BRAS

Albino Bras

Toutes rénovations, Aménagement de combles

Maçonnerie générale, Carrelage, Parquets...

Plâtrerie, Isolation, Peinture, Charpente, Couverture

Tél./Fax : 01 30 95 25 73 - Port. 06 20 37 19 11



www.bras-bati.fr



21 bis, rue de l'Eglise - 78410 Bouafle - albino.bras@wanadoo.fr

Agence des Neuf Arpents

Vente de véhicules neufs et occasions
Mécanique & Carrosserie toutes marques
Peinture - Dépannage - Remorquage



ZA 316 rue de Flins • BP 51 • 78410 BOUAFLE

Tél. 01 30 95 58 09 • Fax : 01 30 91 03 82

e.mail : garagedesneufarpents78410@orange.fr

SAS GLAIROT Denis PLOMBERIE - CHAUFFAGE



Installation - Rénovation

Dépannage - Entretien

Chauffage à énergie renouvelable

Tél./Fax : 01 30 90 36 43 - 06 12 80 35 98

1, rue Fosselin - 78410 BOUAFLE - e.mail : entreprise.glairot@hotmail.fr



Ets BROYEZ

SERRURERIE - METALLERIE - MENUISERIE ALU PVC
FENETRE - PORTAIL - GARDE-CORPS

POSE ASSUREE PAR NOS TECHNICIENS

368 route de Flins

78410 BOUAFLE

Tél: 01 30 95 18 10

Fax 01 30 95 38 38



café - bar à bière - restaurant - plats à emporter

café gourmand

07 62 19 26 94

1 rue Maurice Berteaux 78410 Bouafle

@ cafegourmand78410@gmail.fr
f www.facebook.com/ogourmand

AUTO

ILE DE FRANCE

Agrement 030 78 12 600

GILLES JULIENNE

Permis B

Conduite accompagnée
Perfectionnement

64, rue Maurice Berteaux
78410 BOUAFLE

01 30 95 49 80

06 72 46 84 41

ÉCOLE



BULLETIN MUNICIPAL N° 40

Mairie:

Place Erambert

Boîte Postale n° 6

78410 BOUAFLE

Téléphone: 01 30 95 51 18

Fax: 01 30 95 84 74

mairiedebouafle@free.fr

www.bouafle.fr



Horaire d'ouverture au public:

Lundi après-midi: 14 h 00 - 17 h 30

Mardi: 14 h 00 - 18 h 45

Mercredi: 9 h 15 - 12 h 00

& 14 h 00 - 17 h 30

Jeudi: 8 h 15 - 12 h 00

Vendredi: 9 h 15 - 12 h 00

Samedi: 9 h 15 - 12 h 00

Directeurs de la publication:

Philippe Simon

Laurent Lallart

Réalisation:

 5, rue Edouard Branly
78520 LIMAY

TÉL.: 01 34 97 50 90

fjd.studio@gmail.com

Édition, publicité:

Christian Tétard - 06 14 84 27 10

Dépôt légal:

1^{er} trimestre 2016

SOMMAIRE

Budget Communal	2
Travaux / Vie quotidienne	3
Intercommunalité	4
Urbanisme	5
Enfance-Scolaire	6
Développement Economique	9
Environnement	10
Contacts utiles	12
Agenda	14
CCAS	15
Services et Administration	16
Vie Locale	17
Associations	18
Carnet	20
Infos Diverses	20
Notes	21

L'année 2015 restera marquée dans les esprits, à travers les drames et les événements douloureux que la France a vécu. La vie dans nos villages nous tient épargnés de ces tourments, nous devons d'autant plus en apprécier la quiétude et la sécurité.

Si les mots Sécurité, Autorité et Laïcité ont été plébiscités, les valeurs de la république doivent plus que jamais retrouver leurs lettres de noblesse: Liberté, Égalité, Fraternité!



La citoyenneté doit rester plus que jamais au centre de toutes nos actions et participations à la vie communale. Que ce soit au sein de la vie associative, mais aussi des chantiers citoyens que nous souhaitons mettre en place, avec vous!

En ces temps de baisse drastique des dotations, la commune continue d'observer une règle majeure dans la maîtrise de ses dépenses. Mais les contraintes budgétaires imposées par l'État ne permettront pas d'ambitionner à l'horizon 2016 tous les projets et souhaits formulés.

Plus que jamais, la politique de proximité doit demeurer au cœur de nos débats. Une véritable cohésion sociale doit se poursuivre. À travers la maison médicale, le développement des commerces de proximité, les activités péri scolaires, c'est autour d'un projet de Maison de Service que nous nous tournons, qui devrait permettre de maintenir les services de la Poste et d'étendre d'autres services. Nous aurons l'occasion de vous en reparler dans les mois à venir.

Comme Stéphane Hessel, je dirai: « il est toujours nécessaire d'espérer pour entreprendre, mais encore plus indispensable de ne jamais désespérer pour réussir. »

J'adresse à chacun d'entre vous tous mes vœux les plus sincères de paix, bonheur et santé pour cette nouvelle année qui se présente. Ensemble, nous construisons un village toujours plus juste, dynamique, respectueux et solidaire.

Bien à vous

Votre Maire
Philippe SIMON

BUDGET COMMUNAL

UN ÉQUILIBRE À MAINTENIR MALGRÉ LA BAISSÉ DES DOTATIONS

Contrairement à l'État, qui n'est soumis à aucune obligation d'équilibre budgétaire, les Collectivités Territoriales (communes, établissements intercommunaux, Départements et Régions) n'ont pas le droit de voter des budgets en déficit et ne peuvent emprunter que pour financer exclusivement leurs investissements.

17 % de baisse sont attendues sur le montant des dotations pour 2016

L'adoption du budget primitif est un des temps forts de la vie d'une collectivité territoriale. Il définit les actions qui seront conduites au bénéfice de la population à court et moyen terme (dépenses de fonctionnement) et à long terme (dépenses d'équipement) ainsi que leur financement.

Le conseil municipal de Bouafle a adopté le budget 2015 de la commune en février 2015, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement : 2 987 371,90 €

Investissement : 2 689 980,20 €

Ce budget a montré la volonté de l'équipe municipale de tenir ses engagements dans un contexte difficile.

Repères

Une réflexion sera menée autour de la fiscalité locale dès 2016, au regard de la baisse des dotations annoncée par l'État dès le 1^{er} janvier 2016.

Les Recettes

Votre municipalité finance les actions et les équipements grâce à diverses recettes :

- ◆ les impôts locaux,

- ◆ les subventions publiques,
- ◆ la participation des usagers à hauteur des tarifs payés par les utilisateurs
- ◆ les droits de mutation sur l'immobilier,
- ◆ l'autofinancement
- ◆ l'emprunt

En 2015 :

Taxe d'Habitation : 11,34 %

Taxe sur le foncier non bâti : 82,18 %.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 10,33 %

Les Dépenses

De nombreuses actions sont conduites au quotidien pour toutes les générations. Ces dépenses sont de plusieurs natures :

- ◆ les salaires des agents communaux,
 - ◆ les subventions aux associations et aux établissements publics
 - ◆ les fluides (eau, gaz, électricité),
 - ◆ les fournitures (pour les crèches les écoles, les structures sportives)
 - ◆ l'entretien et la création de nouveaux bâtiments
 - ◆ les travaux de rénovation de voiries
- ◆ le remboursement des intérêts des emprunts



En décembre 2015, retour dans le patrimoine communal du bâtiment du Tilleul qui a vocation à recevoir le centre de loisirs, la salle de restauration cantine, les associations, la bibliothèque, pour un coût de 1 100 000,00 €.



TRAVAUX / VIE QUOTIDIENNE

Projets 2016 :

En fin d'année 2015, la commune a réalisé l'implantation de 9 caméras de vidéo protection elle a finalisé les branchements plomb, accompagné de la résolution d'une fuite d'eau de 30 000 m3, situé rue des 3 vallées.

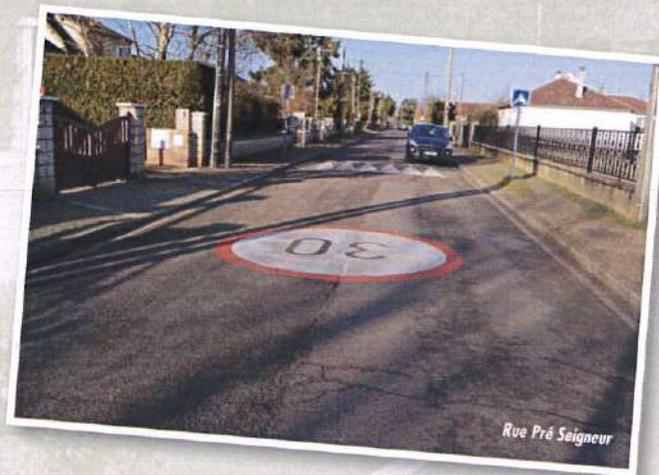
Pour faciliter vos déplacements, un aménagement de chemin agricole paysager a été réalisé, reliant Flins à Ecquevilly, subventionné par le programme Feder et l'agglomération Seine&Vexin.

Les travaux d'enfouissement des câbles sur la rue des pressoirs et la rue du bout Malo ont fait l'objet d'un appel d'offres en marché. La société retenue présentera son planning de réalisation et le démarrage des travaux, envisagé courant du premier trimestre 2016.

Une réunion des riverains sera organisée pour les informer du déroulement de ce chantier.



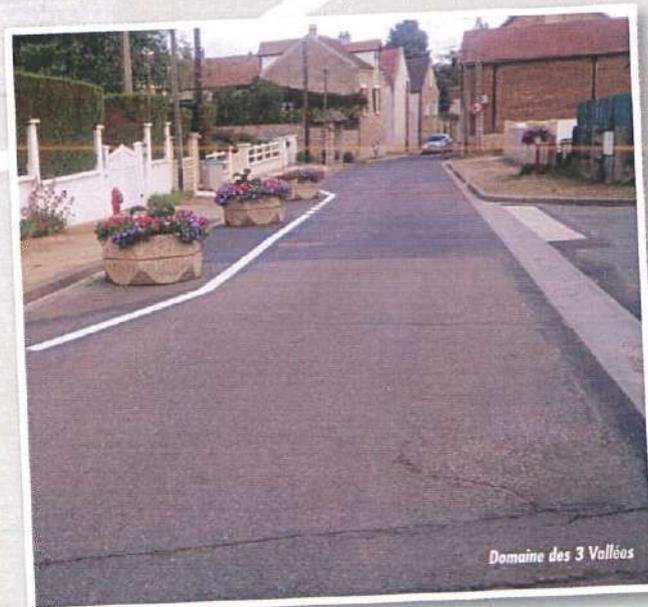
Angle rue M. Berteaux



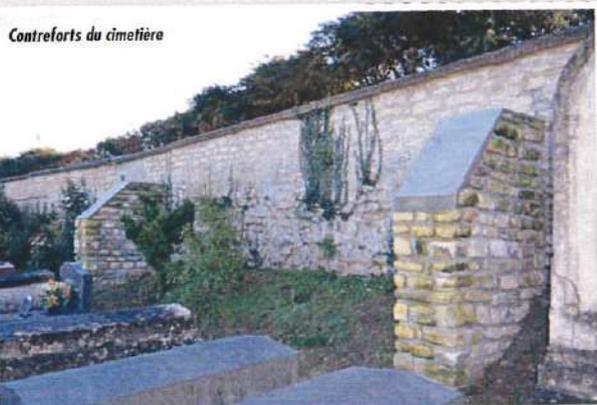
Rue Pré Saigneur



Rue de la vallée



Domaine des 3 Vallées



Contreforts du cimetière

Point Finances: Travaux / Vie Quotidienne

La commune doit recourir à des travaux d'entretien d'importance. Pour ce faire, elle a recours à des entreprises spécialisées, dans le cadre d'appel d'offres en marché. La partie Travaux en dépenses d'Investissement se décompose comme suit :

- Entretien de la voirie : 43 000 €
- Entretien du cimetière : 14 000 €
- Entretien des bâtiments : 78 200 €
- Travaux menés en 2015 : 267 733 €

D'autres travaux d'entretien au quotidien font appel à nos agents des services techniques pour les coûts suivants (hors personnel) :

- Matériel : 16 000 €

COMMUNAUTÉ URBAINE : GRAND PARIS SEINE & OISE

Ily a deux ans, la commune de Bouafle intégrait la Communauté d'Agglomération Seine&Vexin, un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de 17 communes membres. La réforme territoriale, engagée par les services de l'État, se poursuit avec la fusion de six EPCI sur notre territoire qui a donné naissance à un nouvel EPCI baptisé « Grand Paris Seine & Oise ». Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2016, la commune intégrera la Communauté Urbaine qui comprend désormais 73 communes membres.

Au vu des délais contraints pour sa mise en œuvre, les communes membres ont conventionné avec leur EPCI respectif en l'occurrence pour Bouafle avec Seine&Vexin – Communauté d'Agglomération – afin que les opérations de transferts de compétence puissent se réaliser dans les meilleures conditions.

Un statut pour l'avenir :

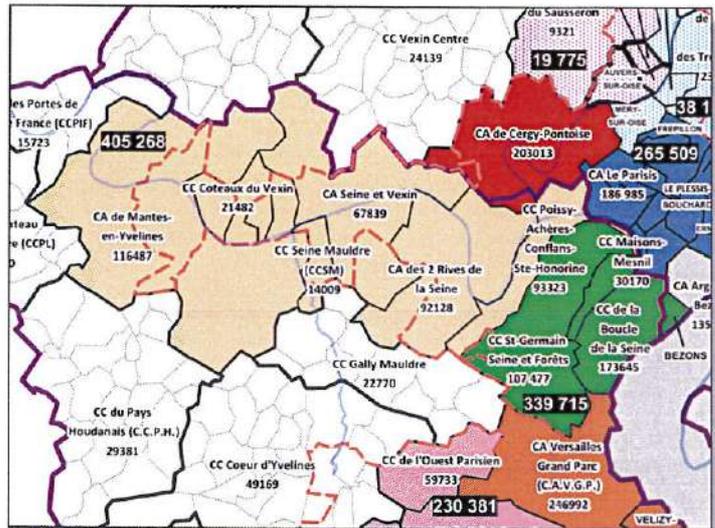
Grand Paris Seine&Oise a pour mission d'impulser le développement du territoire dans un cadre budgétaire restreint. Cela implique notamment de réaliser des économies d'échelle à réinvestir dans le financement des projets. Le statut de Communauté Urbaine serait le plus approprié pour relever ce défi, car il présente des avantages déterminants :

- ◆ Une garantie de service public tout en assurant la proximité avec les citoyens,
- ◆ Il permet de devenir une communauté urbaine, sans perte de temps,
- ◆ Il est le plus à même d'affirmer son institution comme un interlocuteur de poids dans le dialogue avec nos différents partenaires (STIF...).

Deux grands principes de fonctionnement ont été retenus :

- ◆ La commune comme porte d'entrée :

La Communauté Urbaine existe par la volonté des communes souhaitant exercer des compétences ensemble pour mieux servir les habitants, dans une relation de confiance avec l'intercommunalité. Il est donc pertinent que l'échelon communal gère l'accueil et l'information des habitants sur la totalité des compétences.



- ◆ La commune comme autorité gestionnaire :

L'objectif est de définir un niveau de service harmonisé et efficient sur le territoire. Dans la période transitoire, certaines compétences sont nécessairement exercées au niveau communal (convention de gestion provisoire) afin de préparer le transfert opérationnel après un état des lieux précis identifiant les activités de proximité, qui seront inscrites dans un second temps au sein de conventions de prestations de service.

Ces conventions de gestion provisoire ont été envoyées aux communes et soumises à délibérations et vote des Conseils Municipaux en décembre dernier.

La signature de la charte Intercommunale de l'Habitat Seine&Vexin Communauté d'agglomération s'est tenue le 1^{er} décembre 2015. Philippe SIMON, vice-président délégué à l'habitat et à l'aménagement et la Direction Aménagement et Habitat sont ainsi parvenus à créer un dialogue interprofessionnel et une culture commune des dynamiques liées à l'habitat, afin d'aboutir à une stratégie de référence et d'anticipation, ambitieuse et correctrice, sur le parc existant et sur de nouvelles opérations.



Nous faisons un petit rappel pour les procédures relatives aux déclarations de travaux et permis de construire suite à de nombreux écarts en 2015.

Déclaration préalable de travaux (DP)

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagements.

Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante ou créer une nouvelle construction isolée. Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU). Dans le cas où la demande d'extension est certes comprise entre 20 et 40 m² de surface, mais porte l'ensemble de la surface de la construction à plus de 170 m², alors un permis de construire doit être déposé.

Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner :

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle,
- le percement d'une nouvelle fenêtre,
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

À l'inverse, les travaux consistant à restaurer l'état initial du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.

Les travaux de ravalement nécessitent toutefois une déclaration préalable s'ils se situent :

- dans un espace protégé comme les abords d'un monument historique,
- dans un périmètre délimité par le PLU ou dans une commune ou périmètre d'une commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI compétent en matière de PLU a décidé de soumettre, par délibération motivée, à déclaration préalable ces travaux.

Délai d'instruction :

Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à partir de la date du dépôt de la demande. Un extrait de la déclaration précisant les caractéristiques essentielles du projet doit faire l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent son dépôt. Cet affichage dure pendant toute la durée de l'instruction.

Décision de la mairie :

En cas d'acceptation

Lorsque la déclaration préalable a été acceptée, vous disposez d'un délai de 2 ans à partir de la date d'obtention pour commencer les travaux. Passé ce délai, votre déclaration préalable n'est plus valable. Une fois que vos travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'1 an. Toutefois, ils peuvent être échelonnés à condition que chaque interruption soit inférieure à 1 an, et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soit suffisamment importants et significatifs. Si vos travaux ne peuvent être commencés dans le délai de 2 ans ou si vous prévoyez d'interrompre le chantier pendant plus de 1 an, vous pouvez demander de prolonger votre déclaration préalable d'1 an. Cette demande doit être effectuée à la mairie et doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité de votre déclaration préalable initiale.

En cas de refus

Lorsqu'une déclaration préalable a été refusée, vous pouvez demander à la mairie de revoir sa position dans les 2 mois qui suivent le refus par lettre recommandée avec avis de réception. Si cette tentative échoue, vous avez 2 mois à partir de la notification du refus pour saisir le tribunal administratif par lettre recommandée avec avis de réception. Vous devez exposer clairement les raisons qui vous permettent de justifier votre droit à l'obtention d'une déclaration préalable.

Permis de construire (PC)

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux de grandes importances.

Travaux concernés :

Travaux créant une nouvelle construction
Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m², et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m². Lorsque la construction est située en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU, un permis est nécessaire si :

- les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m²
- ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².

Un permis est également exigé si les travaux :

- ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

Constitution du dossier

Votre demande de permis de construire doit être effectuée au moyen de l'un des formulaires suivants :

- cerfa n°13406*04 lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle et/ou ses annexes,
- cerfa n°13409*04 pour les autres constructions (logement collectif, exploitation agricole, établissement recevant du public...).

En cas de construction nouvelle, une attestation doit en plus être jointe à votre demande indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique 2012.

Dépôt du dossier

Votre dossier doit être envoyé en 4 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la mairie de la commune où est situé le terrain. La mairie délivre un récépissé comportant un numéro d'enregistrement qui mentionne le point de départ de la date à partir de laquelle les travaux pourront commencer en l'absence d'opposition du service instructeur.

Étude des sources d'énergie

Si vous envisagez une nouvelle construction de plus de 50m² située en métropole, vous devez également faire réaliser une étude sur les diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude ou l'électricité. Une attestation doit être jointe au dossier. Cette étude doit notamment envisager le recours à des énergies propres comme l'énergie solaire ou à une pompe à chaleur. Elle peut être faite par le professionnel de votre choix.

Attention : Les extensions de bâtiments anciens ainsi que les bâtiments neufs auxquels la réglementation impose le recours à une source d'énergie renouvelable sont dispensés de cette étude.

Décision de la mairie

En cas d'acceptation :

La décision de la mairie prend la forme d'un arrêté municipal. Cette décision vous est adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou par courrier électronique.

En cas de refus :

Lorsqu'un permis de construire a été refusé, vous pouvez demander à la mairie de revoir sa position dans les 2 mois qui suivent le refus par lettre recommandée avec avis de réception. Si cette tentative échoue, vous avez 2 mois à partir de la date de la notification de la décision de refus pour saisir le tribunal administratif par lettre recommandée avec avis de réception. Vous devez exposer clairement les raisons qui vous permettent de justifier votre droit à l'obtention d'un permis de construire.

Point Finances : Urbanisme

Les coûts liés à l'urbanisme correspondent à des frais de géomètre, avocat et à l'instruction des droits du sol :

■ 7 500 €

L'agent à l'Urbanisme reçoit sur rendez-vous tous les mercredis de 10h à 17h.
Contacter la mairie pour prise de rendez-vous.

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE...

Cette année, 125 élèves fréquentent l'école élémentaire Joliot-Curie du CP au CM2.

La répartition des classes s'effectue comme suit :

CP : Madame RIVOALEN-RANC, 25 élèves

CE1 : Madame LE TOULLEC, 32 élèves

CE2 : Madame MEYNIEL et madame NASI, 21 élèves

CM1 : Madame GUTIERREZ, 26 élèves

CM2 : Madame CHAVIGNY, 32 élèves

Quelques mots au sujet des sorties de l'an passé :

Au cours de l'année 2014/2015, les élèves de CP et CE1 et CE2 sont allés à l'École de la Campagne pour diverses activités : la fabrication du pain, la visite des animaux de la ferme...

Les élèves de CE1 et CE2 ont passé une journée au poney club des Alluets le Roi, ils ont pu monter sur des poneys, conduire une calèche et apprendre divers renseignements sur la vie de ces animaux au poney-club.



Les élèves de CM2 ont fait une sortie en décembre 2014, ils sont allés visiter le musée de la Somme dans le cadre de la commémoration des cent ans de la Grande Guerre. Ils sont partis en juin 2015 au mémorial de Caen et sur les plages du débarquement accompagnés de leurs camarades de la classe de CM1.

Diverses activités en relation avec les programmes sont prévues ou ont déjà eu lieu au cours de l'année : sorties éducatives, présentation de peintres, conférences...

En octobre, toutes les classes ont eu une présentation d'un peintre, de sa vie et de son œuvre. Les élèves ont pu ensuite s'exprimer et créer à la manière du peintre qu'ils avaient découvert.

En octobre également, les classes de CE2 et de CM1 sont allées à la médiathèque des Mureaux voir une exposition sur les vestiges de la Préhistoire et du Haut Moyen âge dans notre environnement proche.

À la fin du premier trimestre, le Père Noël passera à l'école, moment particulièrement apprécié des enfants. Il apportera sans doute avec l'aide de ses lutins de nombreuses friandises et des surprises. Les élèves se rendront au cinéma pour la sortie de Noël.

Des sorties et des conférences sont également prévues tout au long des deux prochains trimestres. La chorale de l'école a recommencé à travailler divers chants afin de les présenter aux familles, en juin, le matin de la kermesse.

Les élèves et les enseignantes remercient la municipalité, les parents, et l'association des Amis des Écoles qui, par leur investissement, permettent de travailler autrement et de donner à tous un enrichissement personnel et de merveilleux souvenirs collectifs.

Les élections des parents d'élèves se sont déroulées le mercredi 09 octobre 2015. Voici les représentants élus au conseil d'école.

Membres titulaires : Madame Sonia LACHTER présidente, Madame Murielle NANCEY, Madame Isabelle MICHEL, Madame Martine LECOCQ, Madame Fatna COSTE

Membre suppléant : Monsieur Éric CORROYER

*La directrice de l'école élémentaire
D. Meyniel*



À L'ÉCOLE MATERNELLE DU CÈDRE

Équipe enseignante:

Directrice : Mme Jensen

Petite section : 28 élèves, Mme Jensen

Atsem : Mme Chevalier

Moyenne section : 23 élèves, Mme Lehmann-Martin

Atsem : Mme Garnier

Grande section : 25 élèves, Mme Dessales

Atsem : Mme Serrano

En juin, tous les enfants de l'école ont pu s'initier à la monte des poneys, dans le cadre d'une sortie au poney club des Alluets le Roi.



Cette activité a pu avoir lieu grâce à l'association « les amis de l'école » et à la municipalité qui ont entièrement subventionné cette sortie. Un grand merci !



Heure du conte à la bibliothèque de Bouafle avec Olivier Navarro (bibliothécaire) : le mercredi dans le cadre des activités décloisonnées, le vendredi après-midi pour les élèves de moyenne et grande sections. Michèle Walter, conteuse professionnelle, nous a fait le plaisir de venir

dans notre école pour nous conter des histoires de Noël. Tous les enfants ont été très attentifs et attendent avec impatience son retour !

Le jeudi et le vendredi, un parcours aménagé est installé dans la salle de jeux.

Grimper, sauter, franchir des obstacles, coopérer, prendre des risques mesurés sont une partie des objectifs de ce moment apprécié de tous.



Point Finances : Écoles 81 € en moyenne / enfant

Le budget pour les écoles élémentaire et maternelle est affecté à :

- l'entretien, l'amélioration et le fonctionnement des bâtiments communaux
- les fournitures de classe des enfants
- des équipements spécialisés (jeux de cour, poussettes, parcours de motricité, etc.)
- du mobilier de classe
- des équipements numériques des classes : 6 TNI (Tableaux Numériques Interactifs) + 6 rétroprojecteurs + 6 PC : 33 000 euros sur 3 ans
- un projet est en étude de classe numérique (équipement en réseau d'une classe : portable + écrans-davier en réseau)
- du Sport : intervenante sportive (non obligatoire), piscine + bus (obligatoire) : 16 000 euros/an
- des sorties scolaires (non obligatoire) : 4 000 euros/an

Les écoles utilisent également de l'équipement ou du matériel de récupération donnés gracieusement par les habitants et par la commune et sont aidées également par l'association des amis de l'école.



Les Nouvelles Activités Périodiques 2015-2016



2014-2015 : L'Enfant & la citoyenneté

70% d'inscrits en début d'année – 83% en fin d'année en moyenne.

Activités proposées : football, danse, échecs, arts plastiques, musique, origami, théâtre, micro-trottoir, jeux collectifs ou coopératifs, chants, calligraphie, jeux de société, expériences scientifiques, magie, contes, décoration kermesse, exposition, spectacle fin d'année...



2015-2016 : L'Enfant & l'Environnement

87% d'inscrits en début d'année en moyenne.

Activités proposées : football, échecs, contes, arts plastiques, musique, théâtre, jeux de société, jeux collectifs, jardinage, Ateliers environnement, musique, boxe, ferme pédagogique, Créations, décoration arbre de Noël, décoration kermesse, Chants, danse, handball, ballades champêtres, ...



Virginie Mainot
Coordinatrice des NAP
Elémentaire & Maternelle



Isabelle Debair
Animatrice
Elémentaire & Maternelle



Youssef Kamal
Animateur
Elémentaire & Maternelle



Muriel Poulain
Animatrice
Elémentaire & Maternelle



Corentin Lhéritier
Animateur
Elémentaire & Maternelle



Imane Aït Gout
Animatrice
Elémentaire & Maternelle



Delphine Garnier
Animatrice
Maternelle



Sandra Serrano
Animatrice
Maternelle



Fazia Tefil
Animatrice
Maternelle



Andréa Martins
Animatrice
Maternelle



Anouck Roussarie
Prestataire Arts Plastiques
Elémentaire



Snezhanka Koleva
Prestataire Musique
Elémentaire & Maternelle



Jean-Louis Hameau
Association Echecs - Bénévole
Elémentaire



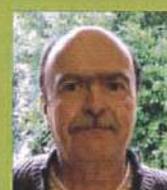
François-Xavier Schneider
Association Football - Bénévole
Elémentaire



Natacha Lenoir
Arts manuels - Bénévole
Maternelle



Sonia Lachter
Lecture de Contes - Bénévole
Maternelle



Jean-Pierre Tesquet
Close Up - Bénévole
Elémentaire



Bernard Bazoge
Animateur Boxe
Elémentaire

Point Finances: Nouvelles Activités Périodiques (NAP)

Budget 2014-2015: 70 000 € => dépenses réelles 40 000 €

Frais de personnel (élémentaire et maternelle) + prestations de service + fournitures.

Financement des NAP:

1. les parents : 50 % 2. l'état : 30 % 3. la municipalité : 20 %

N° Tél Coordinatrice NAP :

01 30 90 11 39

Point de Rdv Début NAP : école
Point de Rdv Fin NAP : école



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

VERS LE « TOUT FIBRE OPTIQUE » POUR LES YVELINOIS

Le conseil Départemental des Yvelines, partant du constat que le réseau en fibre optique techniquement mobilisable depuis 2012 était peu exploité en raison de tarifs peu attractifs et ne répondait pas aux attentes des entreprises, avait décidé en avril 2015 de reprendre au travers d'une régie départementale autonome, Yvelines Entreprise Numériques, l'exploitation et la maintenance de son réseau.

COVAGE : le nouvel opérateur numérique des entreprises yvelinoises : www.covage.com

L'opérateur d'infrastructures COVAGE vient de s'engager pour 5 ans auprès du Conseil Départemental des Yvelines pour activer et commercialiser le réseau pour un internet de Très Haut Débit (THD), considérant l'intérêt économique et la richesse de son tissu d'entreprises.

Les quelque 2100 entreprises déjà présentes, dans les 68 zones d'activités desservies des Yvelines, se voient ainsi proposer depuis novembre 2015 et selon le planning de déploiement de COVAGE, une nouvelle gamme d'offres internet THD.

L'année 2016 marquera la mise en chantier de certaines zones d'activités restant à desservir.

PASSAGE DE LA TNT À LA HAUTE DÉFINITION

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD)

Cette évolution de la norme de la TNT s'inscrit dans le cadre de décisions prises par le 1^{er} ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit. Outre le gain en ressource spectrale en faveur du déploiement de services mobiles, cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Le rendez-vous du 5 avril prochain constitue une opération technique d'importance qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble du

territoire. Environ 10 % des foyers français reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent aucun récepteur compatible avec la HD. Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs, afin d'acquiescer un équipement de la TNT HD avant le 5 avril 2016 pour chacun de leur poste non compatible (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25 €), sous peine de ne plus recevoir la télévision.

Vérifier le plus tôt possible la compatibilité de votre téléviseur et, le cas échéant, équipez-vous sans attendre le 5 avril 2016 !

Pour ce faire, des informations sont mises à votre disposition et téléchargeables sur le site www.recevoirlatnt.fr ou au centre d'appel n° 0970 818 818 (prix d'un appel local).

Le succès de cette opération repose sur la participation de tous pour relayer l'information et apporter de l'aide aux personnes les plus âgées et les plus vulnérables, afin de leur faciliter le passage à la TNT HD.

COMMERCES DE PROXIMITÉ

Pleine réussite pour la manifestation du marché qui réunit nos producteurs locaux chaque dimanche matin.

Nous souhaitons maintenir ces services de proximité, grâce au Rapid Market et autres commerçants. Il appartient à tous de faire vivre ces services !



Point Finances : Développement économique

Budget 2015 = 14 000 €

Une partie de ce budget a permis de participer à l'aménagement des structures couvertes du Marché

CALENDRIER 20

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN	
VE 1		LU 1		MA 1		VE 1		DI 1		ME 1	
SA 2		MA 2		ME 2		SA 2		LU 2		JE 2	
DI 3		ME 3		JE 3		DI 3		MA 3		VE 3	
LU 4		JE 4		VE 4		LU 4		ME 4		SA 4	
MA 5		VE 5		SA 5		MA 5		JE 5		DI 5	
ME 6		SA 6		DI 6		ME 6		VE 6		LU 6	
JE 7		DI 7		LU 7		JE 7		SA 7		MA 7	
VE 8		LU 8		MA 8		VE 8		DI 8		ME 8	
SA 9		MA 9		ME 9		SA 9		LU 9		JE 9	
DI 10		ME 10		JE 10		DI 10		MA 10		VE 10	
LU 11		JE 11		VE 11		LU 11		ME 11		SA 11	
MA 12		VE 12		SA 12		MA 12		JE 12		DI 12	
ME 13		SA 13		DI 13		ME 13		VE 13		LU 13	
JE 14		DI 14		LU 14		JE 14		SA 14		MA 14	
VE 15		LU 15		MA 15		VE 15		DI 15		ME 15	
SA 16		MA 16		ME 16		SA 16		LU 16		JE 16	
DI 17		ME 17		JE 17		DI 17		MA 17		VE 17	
LU 18		JE 18		VE 18		LU 18		ME 18		SA 18	
MA 19		VE 19		SA 19		MA 19		JE 19		DI 19	
ME 20		SA 20		DI 20		ME 20		VE 20		LU 20	
JE 21		DI 21		LU 21		JE 21		SA 21		MA 21	
VE 22		LU 22		MA 22		VE 22		DI 22		ME 22	
SA 23		MA 23		ME 23		SA 23		LU 23		JE 23	
DI 24		ME 24		JE 24		DI 24		MA 24		VE 24	
LU 25		JE 25		VE 25		LU 25		ME 25		SA 25	
MA 26		VE 26		SA 26		MA 26		JE 26		DI 26	
ME 27		SA 27		DI 27		ME 27		VE 27		LU 27	
JE 28		DI 28		LU 28		JE 28		SA 28		MA 28	
VE 29		LU 29		MA 29		VE 29		DI 29		ME 29	
SA 30				ME 30		SA 30		LU 30		JE 30	
DI 31				JE 31				MA 31			

-  Ordures ménagères
-  Emballages et cartons
-  Verre
-  Encombrants
-  Déchets verts
-  Distribution sacs verts

Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour

Le ramassage des déchets végétaux est limité à 1m3

Le ramassage des encombrants est limité à 1m3

Nous vous rappelons que l'accès à la déchetterie d'
Pour vous procurer la carte d'accès, il faut vous renc



016 - BOUAFLE

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1	LU 1	JE 1	SA 1	MA 1	JE 1
2	MA 2	VE 2	DI 2	ME 2	VE 2
3	ME 3	SA 3	LU 3	JE 3	SA 3
4	JE 4	DI 4	MA 4	VE 4	DI 4
5	VE 5	LU 5	ME 5	SA 5	LU 5
6	SA 6	MA 6	JE 6	DI 6	MA 6
7	DI 7	ME 7	VE 7	LU 7	ME 7
8	LU 8	JE 8	SA 8	MA 8	JE 8
9	MA 9	VE 9	DI 9	ME 9	VE 9
10	ME 10	SA 10	LU 10	JE 10	SA 10
11	JE 11	DI 11	MA 11	VE 11	DI 11
12	VE 12	LU 12	ME 12	SA 12	LU 12
13	SA 13	MA 13	JE 13	DI 13	MA 13
14	DI 14	ME 14	VE 14	LU 14	ME 14
15	LU 15	JE 15	SA 15	MA 15	JE 15
16	MA 16	VE 16	DI 16	ME 16	VE 16
17	ME 17	SA 17	LU 17	JE 17	SA 17
18	JE 18	DI 18	MA 18	VE 18	DI 18
19	VE 19	LU 19	ME 19	SA 19	LU 19
20	SA 20	MA 20	JE 20	DI 20	MA 20
21	DI 21	ME 21	VE 21	LU 21	ME 21
22	LU 22	JE 22	SA 22	MA 22	JE 22
23	MA 23	VE 23	DI 23	ME 23	VE 23
24	ME 24	SA 24	LU 24	JE 24	SA 24
25	JE 25	DI 25	MA 25	VE 25	DI 25
26	VE 26	LU 26	ME 26	SA 26	LU 26
27	SA 27	MA 27	JE 27	DI 27	MA 27
28	DI 28	ME 28	VE 28	LU 28	ME 28
29	LU 29	JE 29	SA 29	MA 29	JE 29
30	MA 30	VE 30	DI 30	ME 30	VE 30
31	ME 31		LU 31		SA 31



de collecte et rentrés après le passage des éboueurs

et les fagots doivent être liés

Aubergenville est gratuit.

Prendre rendez-vous au Centre Technique, rue du clos Reine à Aubergenville - Tél. 01 30 90 45 65

Point Finances : Environnement

La part « environnementale » a représenté un budget de 5 000 € pour l'année 2015: poubelles, sacs à déjections et l'opération « nettoyons la nature » entre autres

CONTACTS UTILES

MAIRIE
01 30 95 51 18
Fax : 01 30 95 84 74
www.bouafle.fr
mairiedebouafle@free.fr

Horaire d'ouverture au public :

Lundi après-midi : 14 h 00 – 17 h 30
Mardi : 14 h 00 – 18 h 45
Mercredi : 9 h 15 – 12 h 00 14 h 00 – 17 h 30
Jeudi : 8 h 15 – 12 h 00
Vendredi : 9 h 15 – 12 h 00
Samedi : 9 h 15 – 12 h 00

Site internet de la commune : www.bouafle.fr

Le site internet de Bouafle continue d'évoluer au fil du temps afin de devenir plus vivant et interactif (news, sondages, formulaires d'inscriptions, paiement en ligne, réservation de salles, abonnement à la newsletter, etc.).

Les associations peuvent avoir un accès privilégié à une page internet qui peut être leur vitrine. Elle sera à leur disposition afin de l'alimenter en articles, news, photos etc. . . .

Les entreprises, artisans, commerces, maraîchers, agriculteurs, etc. . . . de Bouafle peuvent avoir leur encart sur le site. Renseigner le site, c'est se faire connaître!

Il suffit juste d'aller s'inscrire!

Horaires de la poste

du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
samedi de 9 h à 12 h
Accueil téléphonique 3631

Police communale

Place Erambert 78410 BOUAFLE
06 75 35 99 89 – mail : policemunicipale@bouafle.fr
Horaires : Lundi au vendredi 8 h 15/12 h 00 et 13 h 15/17 h 00
En dehors de ces horaires composer le 17 ou le 01 34 75 50 04 (gendarmerie nationale)

POMPIERS : 18

SAMU : 15

CENTRE ANTI POISON:
01 40 05 48 48

Opposition carte bancaire : 0 892 70 57 05 – Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Gendarmerie

21, rue du Bel Air – ECQUEVILLY
01 34 75 50 04

Écoles

École élémentaire – Directrice Madame MEYNIEL – 01 30 95 51 92
École maternelle – Directrice Madame JENSEN – 01 30 95 48 14

Gare SNCF Les Mureaux

renseignements voyageurs : 08 36 35 35 35

Veolia transport

La Chamoiserie – ECQUEVILLY – 01 30 90 43 00

Permanence de l'écrivain public - Bouafle

Tous les vendredis au local du CCAS - 190 rue des Charnelles à Bouafle de 9 h 15 à 11 h 30

Permanence du conseiller juridique - Bouafle

Les 1^{er} jeudis de chaque mois de 9 h 15 à 11 h 30 au local du CCAS - 190 rue des Charnelles à Bouafle

Assistante sociale

Espace Territorial 3 Quai Albert 1^{er} – MEULAN
Téléphone : 01 34 92 87 20

Structures d'accueil intercommunal

Centre de loisirs

Centre « Le tilleul » rue de la Croix Boussay – 01 30 90 11 39
Accueil périscolaire : lundi – mardi – jeudi – vendredi
Contact : Mme Virginie MAINOT – Directrice

Le matin de 7 heures à 8 heures 30 – l'après-midi de 16 heures 30 à 19 heures

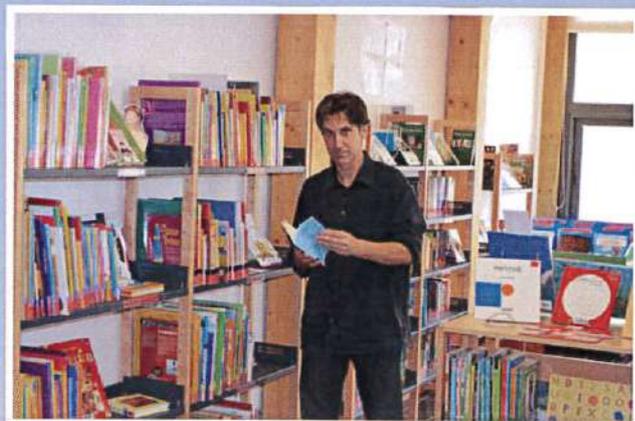
Accueil Centre de Loisirs :

mercredis et vacances scolaires de 7 heures à 19 heures
Pour que les enfants soient admis au centre, les familles doivent impérativement avoir fourni un dossier complet.
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :
Seine&Vexin Communauté d'Agglomération

Micro crèche

Renseignements – accueil et inscriptions :
Seine&Vexin - Communauté d'Agglomération
tél. 01.30.91.14.06 – Directrice : Mme Isabelle MARTINEZ

CONTACTS UTILES



Bibliothèque

40, rue Maurice Berteaux
01 30 95 22 26

Horaires :

Le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 16h30 à 18h

Le vendredi de 16h à 18h

Le samedi de 10 heures à 12 heures

Nous rappelons que l'accès aux Bains Seine Mauldre est toujours au tarif intra-muros et le restera par conventionnement avec la CCSM ainsi que l'accès à la déchetterie.

Les représentants du corps médical et paramédical de bouafle :

- Madame PEYPOUDAT, médecin - Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE – 01 86 26 14 80
- Madame VITTE, médecin – Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE - 01 30 98 21 06

- Madame BUE/HERSERANT - kinésithérapeute – 13, rue Laguillermie - BOUAFLE – 01 30 90 09 71
- Monsieur et Madame EBLE, kinésithérapeutes – 124, rue de Presles - BOUAFLE – 01 30 95 77 48
- Madame DIDIER-FOLIGUET – infirmière – Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE – 01 30 95 55 75
- Madame CHEVALIER - PHARMACIE - Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE – 01 30 95 56 10
- Monsieur DUPUIS – Ostéopathe - Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE - 06 85 53 67 34
- Madame TILLARD – Orthophoniste – Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE – 06 63 14 54 98 ou 01 30 99 36 40
- Madame MÜTEL – Psychologue – Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE – 06 74 89 92 77

Développement économique

Liste des commerces de proximité :

- SALON DE COIFFURE – 17 rue Maurice Berteaux 01 30 95 28 95
- O CAFÉ GOURMAND – 1 rue Maurice Berteaux - 01 30 95 51 47
- BOULANGERIE – 20 rue de l'Église 01 30 95 51 07
- PIZZ'O BOIS – rue Maurice BERTEAUX 09 83 63 68 62
- CRÊPERIE « LA VALLÉE » - 9 route des Mureaux 01 30 95 70 56
- TRAITEUR « PIER'O TRAITEUR » - 9, rue Saint Martin 01 30 95 51 02
- FAST HOTEL – Route de Flins 01 30 90 32 32
- ALPHA HOTEL – 4, rue de l'Érable 01 30 90 19 19
- BELVIA – agence immobilière - rue M. Berteaux 01 34 78 62 50
- RAPID MARKET – rue M. Berteaux 01 34 75 94 71
- LE MARCHÉ – place de la mairie – tous les dimanches matin de 9 heures à 13 heures

Merci à l'ensemble des entreprises installées sur le territoire communal de bien vouloir compléter cette liste, en allant s'inscrire sur le site internet de la commune.



AGENDA

JOUR	THEME ET ORGANISATEUR	LIEU
JANVIER		
10	GALETTE "Loisirs et Culture"	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
30	CONCERT "L'Espérance de Bouafle"	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
31	TOURNOI ECHECS "Echecs et Bouafle"	SALLE DES ASSOCIATIONS
FEVRIER		
6	BAL DES ENFANTS "Les amis de l'Ecole"	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
7	VENTE CREPES " Amicale du Personnel"	MARCHE PLACE ERAMBERT
13	COMPETITION KARATE "Hakken do Karaté"	SALLE POLYVALENTE
14	STAGE DE DANSE "Les Amis de la Danse"	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
MARS		
5	OPERATION "Nettoyons la nature"	SERVICES TECHNIQUES
12	CARNAVAL "Loisirs et Culture"	RUES DU VILLAGE
13	VIDE DRESSING "Amicale du Personnel"	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
19	COMMEMORATION DU 19 MARS	CIMETIERE + SALLE DES ASSOCIATIONS
20	LOTO ENFANTS "Les Amis de l'Ecole"	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
26	COURSE AUX ŒUFS "Le Comité des fêtes"	ECOLE ET COUR
AVRIL		
2	BOURSE A LA PUERICULTURE "Les amis de l'Ecole"	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
3	CONCERT RETINA Ecole de Musique et Harmonie de Bouafle	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
10	AUDITION "Ecole de Musique"	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
MAI		
5	BROCANTE "Les amis du 3ème Age"	PLACE ERAMBERT ET SES ALENTOURS
8	COMMEMORATION DU 8 MAI	CIMETIERE
22	TOURNOI D'ECHECS FAMILIAL "Echecs et Bouafle"	SALLE POLYVALENTE
JUIN		
11	COMPETITION KARATE "Hakken do karaté"	SALLE POLYVALENTE
12	STAGE DE DANSE "Les Amis de la Danse"	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
18	KERMESSE DES ECOLES "Les Amis de l'Ecole"	ECOLE
18	FETE DE LA MUSIQUE "Mairie"	PLACE ERAMBERT
25	FETE COMMUNALE "Le Comité des fêtes"	PLACE ERAMBERT
SEPTEMBRE		
10	INSCRIPTION KARATE	SALLE POLYVALENTE
18/25	FOIRE A TOUT "Comité des fêtes"	RUE DE FLINS
OCTOBRE		
2	EXPOSITION PATCHWORK "de Fils en Aiguille"	SALLE DES ASSOCIATIONS
8	BOURSE A LA PUERICULTURE "Les Amis de l'Ecole"	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
15	THEATRE "Loisirs et Culture"	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
31	HALLOWEEN "Les Amis de l'Ecole"	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
NOVEMBRE		
6	STAGE DE DANSE "Les Amis de la Danse"	CIMETIERE + SALLE POLYVALENTE
11	COMMEMORATION DE L'ARMISTICE	CIMETIERE + SALLE POLYVALENTE
19	CONCERT DE LA SAINTE CECILE " L'Espérance de Bouafle"	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
27	BOURSE AUX JOUETS "Les Amis de l'Ecole"	SALLE DU SOUS SOL - GROUPE SCOLAIRE
20 ou 27	GOUTS D'YVELINES	PLACE ERAMBERT
DECEMBRE		
4	MARCHÉ DE NOEL "L'Amicale du Personnel"	PLACE ERAMBERT
4	TELETHON "Les Marcheurs de Bouafle"	PLACE ERAMBERT
11	PÈRE NOEL "Loisirs et Culture"	RUES DU VILLAGE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Aides et services aux personnes âgées, aides aux familles et aux personnes en difficulté

Lieu d'écoute ou d'accompagnement, le CCAS permet aux élus de répondre à toute demande d'aide, qu'elle soit financière ou liée à l'isolement, à l'âge, à la complexité de notre société, et de prévenir les phénomènes d'exclusions. Le CCAS constitue, pour

les Bouaflais. blèmes d'impayés de loyers, d'accès au logement, de coordination des aides en faveur des personnes âgées, d'accompagnement social renforcé.

Les personnes âgées de 60 ans et + peuvent bénéficier :

Afin de favoriser l'accès des plus jeunes de Bouafle aux activités culturelles ou sportives, proposées par membre de l'intercommunalité, une aide financière légal, selon une grille tarifaire.

les Bouaflais.

01 30 95 02 77

Personne de plus de 65 ans

Tél. : 01 30 95 02 77

Responsable Mairie : Madame Nadine FOURRE

MUTEL, Maire Adjoint. Délégués : Jocelyne Dufays,

Françoise Herserant, Thérèse Bué.



bénéficiaire du Repas des anciens ou du Colis de Noël.

Bilan 2015 :

Au cours de l'année 2015, nous avons malheureu-

Comment fonctionne le CCAS ?

Il est géré par un conseil d'administration composé

logements d'urgence. À Bouafle la misère matérielle

avons pu venir en aide à des familles, des femmes

et de personnes âgées.

Mairie de BOUAFLE

déplacer jusqu'aux commerces ou au marché, nous

assisté d'une vice-présidente, maire-adjointe, est un

L'APA est une allocation destinée, sous certaines

pour les emmener aux événements du village mais

locaux et représentants de la société civile.

cile, dans leur famille, chez un tiers ou dans un établissement d'hébergement et qui rencontrent des difficultés pour accomplir les actes essentiels

au rapid' Market et un mercredi par mois au Centre commercial Carrefour de Flins.

Quelles sont les ressources du CCAS ?

la subvention votée par le conseil municipal.

de repas. Un dossier de demande d'aide est à



Quelles sont ses compétences et ses missions ?

À quelle porte frapper ? Qui peut vous aider ? Comment vous défendre ? Sa 1^{re} mission est d'écouter les personnes en difficulté pour mieux les orienter vers le bon interlocuteur.

Pour renforcer l'efficacité du personnel, des perma-

sera attribuée par les services compétents.

◆ de l'Aide à domicile : une liste est consultable

besoin d'aide concernant les travaux journaliers d'entretien de la maison, les repas, les courses. Elle est assurée par l'A.L.D.S pour les personnes qui ont besoin de soins corporels (toilette, aide

Pour réunir les seniors : 135 personnes ont participé au

aux absents. Une galette en janvier ainsi que deux goûters ont été proposés par le CCAS dont un goûter consacré aux jeux de cartes.

public (le vendredi matin) et une assistante sociale sur rendez-vous.

Autres aides et soutiens :

Allocation énergie

excités à la recherche des œufs de Pâques derrière les écoles. Enfin, les adolescents n'ont pas été oubliés

permettent de répondre rapidement à une situation

peut être attribuée sous conditions.

vacances de la Toussaint. Nous avons été déçus du

au montage du dossier.

De 3 à 17 ans - tickets piscine et cinéma distribués

Point Finances : CCAS

Budget 2015 = 20000 €

Cette enveloppe a permis de subvenir à certaines familles en détresse et à l'achat du véhicule électrique en direction de nos seniors (pour faciliter leurs déplacements).

SERVICES ET ADMINISTRATION

Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles libérales est à votre disposition aux heures d'ouverture de la mairie.

Rappel : des services de crèche collective et familiale fournis par la Communauté d'agglomération Seine&Vexin sont aussi à votre disposition.

Location des salles communales

Les salles sont louées uniquement aux habitants de la commune de 10 heures à 22 heures.

Pour toutes informations concernant les disponibilités des salles, adressez-vous au secrétariat de la Mairie. Tarifs ci-après :

Formalités administratives Carte Vitale européenne

Toute personne qui envisage un séjour en Europe doit penser avant son départ à se procurer la Carte Européenne d'Assurance Maladie.

La carte européenne d'assurance maladie atteste des droits à l'assurance maladie et permet, lors d'un séjour temporaire en Europe, de bénéficier de la prise en charge des soins nécessaires.

La carte européenne d'assurance maladie, gratuite, valable un an, est une carte individuelle et nominative.

Chaque personne de la famille doit avoir sa propre carte, y compris les enfants de moins de 16 ans.

La carte européenne d'assurance maladie ne remplace pas la carte vitale.

La carte européenne d'assurance maladie remplace définitivement les formulaires qui étaient utilisés (E 111 par exemple pour les touristes...).

Comment obtenir la carte européenne d'assurance maladie ?

- ✓ La carte européenne d'assurance maladie n'est pas délivrée automatiquement.
- ✓ Il faut en faire la demande, à la caisse d'assurance maladie, au moins 2 semaines avant le départ, soit en écrivant, soit en s'adressant à la caisse, soit par téléphone, soit par internet.
- ✓ Aucun document n'est à fournir pour la demande.
- ✓ Ne pas oublier d'en demander une pour chaque membre de la famille.
- ✓ Elle est ensuite envoyée, par courrier au demandeur.

Si la carte européenne d'assurance maladie a été demandée trop tardivement, la caisse n'aura peut-être pas la possibilité de la procurer, dans ce cas, elle vous délivrera un certificat provisoire de remplacement qui sera valable 3 mois.

◆ Salle polyvalente

Samedi ou dimanche : 270 euros

Samedi et dimanche : 420 euros

◆ Sous-Sol du Groupe Scolaire

Mercredi après-midi : 100 euros

Samedi ou dimanche : 210 euros

Samedi et dimanche : 420 euros

Réglementation sur les feux de jardin et le brûlage des déchets verts

Je vous rappelle que le brûlage des déchets verts est strictement interdit dans tout le département des Yvelines, arrêté n° 80-272 du 2 juillet 1980 consultable sur le site de la Préfecture des Yvelines à l'adresse suivante :

[http://www.yvelines.pref.gouv.fr/sections/sante et solidarite/reglement_sanitaire](http://www.yvelines.pref.gouv.fr/sections/sante_et_solidarite/reglement_sanitaire).

Les nuisances sonores

Le bricolage

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ◆ les jours ouvrables de 8 h 30 - 12 h 00 / 14 h 30 - 19 h 30
 - ◆ les samedis de 9 h 00 - 12 h 00 / 15 h 00 - 19 h 00
 - ◆ les dimanches et jours fériés : 10 h 00 - 12 h 00
- Arrêté préfectoral n° 08-038/DDD du 25 mars 2008.

Élagage de haies

Conformément à la réglementation en vigueur, les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées, de manière à ce que la végétation ne gêne pas le passage des piétons et les branches ne touchent pas les câbles électriques et téléphoniques.

Les trottoirs

Chaque riverain, qu'il soit propriétaire ou locataire, est tenu de maintenir en état de propreté le trottoir bordant sa propriété.

Sécurité et précautions

Nous rencontrons depuis quelque temps, et ce malgré les actions quotidiennes de la gendarmerie et de la police intercommunale, une hausse des actes d'incivilités et de vols sur notre commune. La sécurité étant une affaire de tous, nous vous invitons à être le plus prudent possible afin de prévenir de tels actes.

En effet, quelques mesures simples s'imposent à tous au regard du contexte actuel, à savoir :

Pour les véhicules :

- ✓ ne jamais laisser les clés de contact sur le véhicule quand celui-ci est inoccupé, qu'il soit à l'extérieur ou à l'intérieur de votre propriété,
- ✓ ne pas laisser les documents afférents à la libre circulation du véhicule à l'intérieur de ce dernier (carte grise),
- ✓ penser à couper le contact du véhicule quand vous descendez pour ouvrir votre portail ou pour toutes autres actions qui vous amèneraient à laisser votre véhicule sans surveillance (boulangerie, dépôt de courrier dans une boîte aux lettres, etc. ...),
- ✓ ne laissez rien de valeur dans votre véhicule (téléphone portable, sacs ...),
- ✓ ne laissez jamais vos clés de domicile dans votre véhicule, ni de documents mentionnant votre identité et votre adresse.

Pour les habitations :

- ✓ lors de vos absences, ne laissez pas vos portails ouverts, informez vos voisins afin que ces derniers puissent prévenir les services compétents en cas de faits suspects, (lumières allumées alors qu'elles ne devraient pas l'être, portail ou portes d'habitation ouverts, bruits divers...),
- ✓ pensez à fermer vos volets lors de vos absences et même ceux donnant sur de petites ouvertures,
- ✓ ne pas garder à votre domicile de grosses sommes en numéraire,
- ✓ venir remplir un document en mairie « Opération Tranquillité Vacances »

En cas de faits suspects, n'hésitez pas à faire appel à la :

GENDARMERIE D'ECQUEVILLY

Tél. : 01 34 75 50 04 ou le 17

ou à la POLICE COMMUNALE

Tél. : 06 75 35 99 89

Madame Donot, notre agent à l'accueil, nous quitte pour une RETRAITE bien méritée. Elle est remplacée par Mme Bernard au 1er janvier 2016. Nous vous demandons de lui réserver un bon accueil.

TROPHÉE VILLAGE FLEURI

La commune s'est vue récompensée de deux prix dans la catégorie des villages et mairies fleuris qui ont concouru à l'enfleurissement. Toutes nos félicitations vont à l'équipe des services techniques orchestrée par M. Gérard VEILLARD leur Responsable. Ce prix vient récompenser le fruit d'un travail mené au quotidien sur la commune.





ASSOCIATIONS

FNACA – Fédération National des Anciens Combattants en Algérie, comité de Bouafle

Contact et renseignement :

Monsieur Marc CHAUVIN

21 rue Laguillermie – 78410 BOUAFLE

Téléphone : 01 30 95 51 24

Adresse mail : marcleon.chauvin@orange.fr

UNC-Union Nationale des Anciens Combattants

Contact et renseignement :

Monsieur Gilbert TRANCHANT

60 rue du Pré Seigneur – 78410 BOUAFLE

Téléphone : 01 30 95 57 41

École de musique

L'École de musique de Bouafle dispense les cours de piano, guitare classique, guitare électrique, batterie, percussion, saxophone, clarinette et également des cours de chorale et de formation musicale.

Contact et renseignement :

Monsieur Claude HENNEBELLE

Téléphone : 01 30 90 21 31

Adresse mail : claude.hennebelle@dbmail.com

L'Espérance de Bouafle

Contact et renseignement :

M. Jean DUMONTEL

39, rue Saint Martin-78410 BOUAFLE

Téléphone : 06 83 85 07 02

Adresse mail : jean@dumontel.fr

A.R.B.R.E. Association Rurale de Bouafle pour le respect de l'environnement

Nos actions sont entreprises sur le domaine privé mais au bénéfice de notre paysage commun, qu'il s'agisse des entrées de la commune ou des opérations de nettoyage. Ce n'est pas notre rôle d'entretenir les espaces publics de la commune, comme ce n'est pas le rôle des équipes municipales d'entretenir les espaces privés mais, grâce à l'addition de nos actions nous avons une commune dont la qualité résidentielle reconnue.

Contact et renseignement :

M. Marc LEFEBVRE

RD 113, Relais des Grands Beuces 78410 BOUAFLE

Téléphone 06 08 25 32 55

Adresse mail : arbre.bouafle@hotmail.com

Les amis de l'école de Bouafle

Nous sommes un groupe de parents d'élève bénévoles qui organise des animations pour les enfants du Village : Halloween, la bourse aux jouets, le Noël des enfants, le bal des enfants, le loto des enfants et la Kermesse.

L'association subventionne les écoles maternelles et primaires pour des activités pédagogiques, des manifestations et des sorties scolaires.

Nous avons à cœur de rassembler les familles du village dans un esprit de solidarité pour développer entre elles des liens d'amitié.

Notre assemblée générale se déroule chaque mois de septembre et tous les parents souhaitant participer à cette aventure humaine, pour le plaisir de nos enfants, sont les bienvenus !

Contact : Mme Aurélie PARDO (Présidente)

Téléphone : 06 14 92 60 70

Adresse mail : aureliepardo26@gmail.com

Renseignements : lesamisdelecoledebouafle@gmail.com

www.facebook.com/amis.ecoledebouafle

Échecs et Bouafle

Vous aimez le jeu d'échecs et vous aimeriez bien jouer régulièrement, alors n'hésitez plus à nous rejoindre. N'ayez aucune crainte, tous les niveaux sont représentés. Nous vous accueillerons avec plaisir dans une ambiance conviviale le mercredi à partir de 20 h 00.

Contact et renseignement :

M. Jean-Louis HAMEAU

Téléphone : 01 30 91 09 35

Adresse mail : poumat@free.fr

Les amis du 3^e Age

Contact et renseignement :

Mme Françoise HERSERANT

Téléphone : 01 30 95 51 66

Association loisirs et culture

Notre association a pour but de rassembler et distraire les habitants de notre village autour de diverses manifestations : pièces de théâtre, exposition de peintures et maquettes. Nous faisons revivre également nos vieilles traditions en invitant les enfants à rencontrer le père Noël, à partager la galette des rois et à défiler dans les rues de Bouafle pour le Carnaval, le tout agrémenté d'un spectacle et d'un goûter. Si vous voulez nous rejoindre, nous sommes à votre écoute.

Contact et renseignement

M. ME Agnès HOUDIN, Présidente

Téléphone : 06 33 40 38 51

Adresse mail : agnes.houdin@gmail.com

De fil en aiguille à Bouafle

Nous pratiquons toutes sortes de travaux d'aiguille : patchwork et Quilting, broderie traditionnelle, point compté, tricot et travaux manuels : cartonage...

Contact et renseignement :

Mme Colette DAUNIS

Téléphone : 01 30 95 27 78

Les marcheurs de Bouafle

L'Association vous donne rendez-vous deux fois par semaine le mardi et le jeudi matin. Un rendez-vous familial qui permet de se rencontrer, de partager un moment de détente et de convivialité.

Contact et renseignement :

M. Bernard DUBOST

Téléphone : 01 30 90 15 90 ou 06 46 48 27 75

Association de chasse de Bouafle

Contact et renseignement :

Monsieur Thierry GAUTIER

Téléphone : 01 30 90 02 79

Bouafle, amis de la danse

Notre Association pratique toujours l'enseignement de la DANSE DE SOCIÉTÉ et a ouvert un cours « Débutants » le jeudi, dans le créneau 20/21 heures avec des élèves motivés.

Depuis la rentrée, nous avons étendu notre activité à un cours de danse en ligne, le mardi de 19 heures à 20 heures, ce qui permet aux personnes seules (mais pas seulement) de pratiquer la danse sur tous types de musique : disco, madison, country, bachota et même sur du rock, cha-cha-cha, tango etc... Ce qui permet à tous de danser dans n'importe quelle soirée dansante, quelle que soit la danse pratiquée.

De plus, la danse en ligne étant constituée de séquences relativement courtes, de nouvelles personnes ayant quelques notions de pas de danse peuvent être intégrées à cette discipline tout au long de l'année.

Tous nos cours sont très dynamiques, encadrés par de jeunes profs et engendrent la bonne humeur.

Pour tous renseignements, contacter notre Présidente, Mme Jocelyne DUFAYS au : 06 83 15 91 40 ou par courriel : jocedance@yahoo.fr

Hakken-Do-Karaté

80 adhérents fréquentent assidûment les cours de karaté dispensés par M. NOVAIS Pascal (ceinture noire 3^e DAN). Les cours se déroulent dans la convivialité et la bonne humeur, chacun pratiquant ce sport à son niveau et selon ses capacités Venez nous rejoindre, vous êtes les bienvenus.

L'open de Karaté de la ligue des Yvelines s'est déroulé le 7 et 8 novembre 2015 à Ecqueville. Deux jeunes du Club de Bouafle ont été récompensés.

Thomas GUÉGAN, 1^{er} dans la catégorie minime de - de 60 kg et Pierre LENFANT, 3^e de sa catégorie minime de - de 55 kg
Informations et tarifs sur le site internet de la mairie, rubrique association.



Contact : Mme CHOUPEAU : 06 83 31 16 85
Adresse mail hakken-do.karate@bbox.fr

Yoga club de Bouafle

Contact et renseignement :
Mme Isabelle GALES
Téléphone : 01 30 90 06 26

ESBF Football

Contact et renseignement :
M. François-Xavier SCHNEIDER Président
Téléphone : 06 76 53 03 98
Adresse mail : ententesportivebf@gmail.com

Les trailers des fonds de Cayenne

Contact : M. Loic JAUEN AU 06 29 07 13 45
Adresse mail & inscription sur www.trailseinenmauldre.com

Tennis club de Bouafle

Le tennis, un sport pour tous !
Contact et renseignement :
M. Florian COURTAINE
Téléphone : 06 45 63 06 15
Adresse mail : flocourtain@gmail.com

Comité des fêtes

Le comité des fêtes remercie tous ceux qui ont contribué au succès de notre fête annuelle, la municipalité pour son soutien et sa confiance, et surtout aux membres du comité des fêtes qui donnent de leur temps, pour que toutes les manifestations soient réussies.

Le comité des fêtes et ses membres tentent de maintenir certaines traditions chères à notre village et de faire le lien entre les générations par le biais de manifestations où le village peut se retrouver dans une ambiance conviviale connue à Bouafle.

En résumé, le comité des fêtes organise loto et week-end festifs dans le but, tout d'abord de faire la fête et de s'amuser dans une ambiance réputée bon enfant mais aussi de rassembler le village autour d'une idée commune. Celle de réunir des personnes de tous horizons car on le voit de plus en plus chez nos et dans les villages avoisinants les gens d'une même commune ne se connaissent plus.

C'est pourquoi le comité des fêtes continuera à tout mettre en œuvre pour que ces festivités perdurent et invite toutes celles et ceux qui veulent s'associer à cette action à nous rejoindre pour que notre fête continue de se dérouler dans le même état d'esprit et avec autant de succès que les années précédentes. Festive ment à tous.

Contact et renseignements :
M. Jérôme COQUELIN
comitesdesfetes.bouafle@gmail.com
Site internet : www.vivrebouafle.fr

La compagnie de la Fortelle

Notre association a pour but de promouvoir l'univers médiéval fantastique au travers de marchés médiévaux, de spectacles d'ateliers artisanaux et de jeux de rôles.

Un peu d'aventure vous tente, la magie vous fait des clin d'œil ou bien simplement la gloire et la fortune sont vos motivations, rejoignez-nous.

Contact et renseignements
Au 06 28 49 12 66
Adresse mail : compagniedelafortelle@gmail.com

Bulle d'O

Mme Sonia LATCHER Présidente
Téléphone : 06 36 84 01 90
Adresse mail : bulledo.bouafle78@gmail.com

AS Boxing form 78

■ Les enfants de 5 à 7 ans. Ce cours permet d'acquies la confiance en soi et d'apprendre les différents enchaînements de savate.

■ Les enfants de 8 à 11 ans. Ce cours permet de découvrir la Savate et d'améliorer leurs habilités motrices, mais aussi de découvrir les enchaînements technico tactique.

■ Les ados de 12 à 15 ans ou la technicité et la condition physique sont améliorées à travers la Savate, mais aussi de travailler des situations technico tactiques pour pouvoir une stratégie en assaut libre.

■ Cours adultes de débutant à confirmé ou les techniques de pieds poings sont définies à travers des situations adaptatives, des situations d'oppositions finissant en assaut aménagé à libre.

Horaires et tarifs enfants à adultes 150 € à 200 € l'année : Possibilité de faire un essai gratuit

Adultes : mardi et vendredi de 19 h 30 à 21 heures

Enfants de 5 à 7 ans : mercredi et samedi de 14 heures à 15 heures

Enfants 8 à 11 ans : mercredi et samedi de 15 heures à 16 heures

Ados : mercredi et samedi de 16 heures à 17 heures

Lieu des entraînements :
complexe espace form'78
Boulevard Pierre Lefauchaux
78410 AUBERGENVILLE
Mail : boxingform78@gmail.com

Eco garde

Eco-garde est une association qui assure les missions suivantes :
Surveillance des espaces naturels communaux et départementaux

Évacuation de décharges/dépôts sauvages
Mise en sécurité des chemins (arbres ou branches menaçantes)

Interventions forestières (tronçonnage, élagage, débroussaillage)

Interventions en milieu aquatiques (enlèvement d'embâcles, curage, dégagement)

Pose de matériel rural (poubelles, bancs, panneaux informatifs)

Veille de la faune sauvage en collaboration avec les autorités compétentes (Oncfs)

Contact autorités (Gendarmerie, Police Nationale, Municipale, Oncfs, Onema),

Contact organisations cynégétiques (Louvetterie, Fédération de chasse, GIC)

Partenariat, soutien Sapeurs Pompiers (SDIS 78)

Informations rencontres avec les utilisateurs de la nature

Enlèvements d'animaux morts, transports animaux perdus

Organisation de sortie nature et de journée éco-citoyenne

Création de zone pédagogique récréative forestière

Soutien technique aux communes
M. Gérard OLIVIER

Adresse mail : ecogarde78@orange.fr

Les petits lutins de Bouafle

L'association est née de la volonté de soutenir les assistantes maternelles agréées et les parents de jeunes enfants dans leur quotidien. Nous souhaitons être reconnues comme de vraies professionnelles de la petite enfance et travaillons dans ce sens.

Le fonctionnement de notre association est basé sur le bénévolat de ses membres et le partage des qualités et compétences de chacun. Le tout dans la bonne humeur et convivialité.

Nous organisons 2 rencontres hebdomadaires autour d'activités éducatives, ludiques, artistiques, musicales, livres... Tout cela en respectant le rythme des enfants que nous accueillons et en favorisant la stimulation, l'éveil, l'épanouissement et la socialisation de chacun.

Rendez-vous tout au long de l'année, les lundi et mercredi de 9 heures à 11 heures 30, à la salle des associations de Bouafle.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à joindre Mme GOSSE Chantal, Présidente, au 06 03 62 45 45 ou Mme ARCHENault Laure, secrétaire, au 06 65 41 33 87

Point Finances : Associations

La Commune alloue chaque année une enveloppe en direction de toutes les associations de Bouafle: pour l'année 2015, elle a attribué 45 550 €

CARNET

Naissances

■ QUILLET Liam Hervé Sylvain	03/01/2015
■ BAHAJ Enzo Ludovic Mario	09/01/2015
■ BOUAAFIA Luna Nélia	10/01/2015
■ OULD BENALI Aya	10/01/2015
■ OULD BENALI Maïssa	10/01/2015
■ BAYRAM Sefa Yusuf	05/02/2015
■ BELHADDAD Lwennes Mohand Ameziane	21/02/2015
■ DAS NAVES TREZEL Noé Manuel Christian	23/02/2015
■ BERNARD Maxime Lucas Thibault	11/04/2015
■ STANKOVIC Livio Jean-Claude	11/04/2015
■ SIAUT ERIC Axel Noé	08/05/2015
■ CUNY GOULAY Chloé Marine	21/05/2015
■ KANZA Keziah Makaya	23/05/2015
■ KANZA Jahyah Lilie	23/05/2015
■ LOUSTANEAU Timéo Enzo Christian Carlos	10/06/2015
■ ABD EL RAHMAN Alannah Rose	17/06/2015
■ ABD EL RAHMAN Hannah Elena	17/06/2015
■ OUBELAID Ibtissam	26/06/2015
■ FOURCADE Jean-Baptiste Vincent Marie	30/06/2015
■ ZEITOUN GONCALVES Lisandro	08/07/2015
■ BRANCOURT Jules Jean Chabane	28/07/2015
■ YAHIAOUI Ghofrane Doha	25/08/2015
■ SILVA HIPOLITO Ana Clésia	26/08/2015
■ BRAMANTI Rafael Gabriel Maxime Enzo	27/08/2015
■ JEAN-LOUIS Evann Denis Pierre	27/08/2015
■ PAUMMIER Éthan André Laurent	09/11/2015
■ AMELINE Marie D'Jazz	19/11/2015
■ LEITE GUEDES ANDRADE CERQUEIRA Thomas	23/11/2015
■ RODRIGUES ETCHART Lana	08/12/2015

Mariage 2015

■ LOUBERE-CLAVERIE Pascal et BOUCHON Angélique	14/02/2015
■ MARIN-PACHE Alain et LAURENT Joëlle	30/05/2015
■ FORGET Sébastien et MOTTE Elodie	08/07/2015
■ TRANCHEVEUX Benjamin et PAUTET Christelle	29/08/2015
■ L'HUILIER Romain et SERVIN Mylène	05/09/2015
■ VIGOUREUX Alain et MALHEUDE Marie Christine	12/09/2015
■ SIMON Benjamin et ALLOUIS Anne-Sophie	26/09/2015

Décès 2014 / 2015

■ GRAJEWSKI Edouard	14/11/2014
■ HERSERANT Pierre	10/01/2014
■ DESCHAMPS Yvonne épouse BRULFERT	26/03/2015
■ DESTIEUX Claudine épouse BLUM	30/03/2015
■ DRIF Mouloud	04/04/2015
■ JOURDAIN Médéric	16/07/2015
■ DUVAL Micheline épouse BURTIN	05/12/2015

Transcriptions décès 2014 / 2015

■ ROUTZMANN Berthe épouse POLLE	05/09/2014
■ DUVAL Hubert	20/10/2014
■ CALDERARI Giovanna épouse HUIZENGA	29/10/2014
■ ALLANOT Samuel	18/02/2015
■ GEBUS Yvonne épouse DEHAMME	28/02/2015
■ STEFF Micheline épouse REDOLFI TEZZAT	15/03/2015
■ BARREAU Gérard	07/05/2015
■ LECLERCQ Eliane épouse NORRY	27/07/2015
■ TUNC Nazim	28/06/2015
■ MOLLE Jean-Claude	04/09/2015
■ COELHO TEIXEIRA Fernando	13/12/2015

INFOS DIVERSES

Recensement de la population

DU 21 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2016



RECENSEMENT
de la population 2016

Le recensement de la population est obligatoire
Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2016

6 agents recenseurs ont été recrutés sur la commune :

Mme FOURRÉ Nadine (coordinatrice)

Mme CHEVALLIER Brigitte

Mme MAINOT Virginie

Mme MAZERES Clémence

Mme MAZERES Odile

Mme PAULIAC Dominique

N'hésitez pas à leur demander leur carte officielle signée du Maire avec leur photographie

Pour tous renseignements, prière de vous adresser à l'agent Coordinateur :

Mme FOURRÉ Nadine à la Mairie au 01 30 95 51 18

Listes électorales

Les inscriptions électorales se font en mairie avant le 31 décembre de chaque année pour les nouveaux arrivants, merci de vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Pensez à faire connaître vos changements d'adresse et vos situations matrimoniales.

Retour sur image : Inauguration du marché le 19 avril 2015



Retour sur image : Inauguration du marché le 19 avril 2015



Photo: Christian Ribet



16, rue Maurice Berteaux
78410 BOUAFLE

Tél. : 01 34 78 62 50

Retour sur image : Inauguration du marché le 19 avril 2015



Mécanique de précision

Étude & réalisation d'outillage

11, rue de St-Martin - 78410 BOUAFLE

Tél. 01 30 90 34 02 - Fax : 01 30 90 34 17

Portable : 06 28 27 14 21 - patrick.kolaczinski@free.fr



**PONEY CLUB
CENTRE ÉQUESTRE
DES ALLUETS**
ÉCOLE FRANÇAISE D'ÉQUITATION

2 manèges - 3 carrières

Cours à partir de 3 ans

Animation - Compétition - Pension

Stages pendant les vacances scolaires

Équitation scolaire

Route de Crespières - 78580 ALLUETS LE ROI

Tél. : 01.39.15.95.52 / Fax : 01.39.75.49.97

www.poneyclub-centreequestre-alluets.com

Pour toutes vos assurances - Faites confiance à un professionnel

Cabinet RIBET Agent général d'assurances

ASSURANCES



PLACEMENTS

62, rue Paul Doumer - 78130 LES MUREAUX

Tél. 01 30 74 03 41 - Fax : 01 30 99 53 95

agence.ribet@axa.fr



Des produits 1er choix.
Des recettes équilibrées.
Une cuisine inventive et savoureuse ...

Ekilibre Restauration,
des menus saveurs pour tous les goûts !



Tél. : 01 30 90 02 60
www.ekilibre.com

